

La Santé et la Sécurité sociale ne se jouent pas en bourse !

fédération
des
organismes
sociaux

la
cgt

Quand la CGT le disait, nous avions tort, mais aujourd'hui c'est l'AFP qui l'affirme : «*Le régime par répartition protège les retraités français des effets de la crise financière, alors que le système de capitalisation à l'américaine, parfois montré en exemple, rend très vulnérable leurs homologues américains.*»

Les retraités ne sont pas les seuls concernés, c'est toute la Sécurité sociale, retraite, famille et assurance maladie qui est basée sur ce système qui permet de soustraire aux appétits des spéculateurs les sommes importantes consacrées au développement de la population.

A l'inverse, les systèmes assurantiels imposent la constitution de fonds de réserves qui alimentent la spéculation.

Le patronat n'a jamais accepté la Sécurité sociale.

Depuis sa création, au fil de multiples réformes, il n'a eu de cesse de tenter de la dévoyer :

- Remise en cause de la gestion par les représentants des assurés sociaux,
- Remise en cause de l'unicité de la Sécurité sociale,
- Déremboursements, instauration du ticket modérateur, forfait hospitalier, franchises médicales.
- Baisse continue des cotisations employeurs par le biais principalement des exonérations et augmentations des cotisations salariales (CSG, CRDS).

Les malades, accusés de : « fraudeurs de la santé » !

La culpabilisation des malades, pointés comme responsables des déficits est devenue l'axe principal des politiques gouvernementales.

Ces politiques inefficaces et dangereuses, gouvernement et patronat entendent les amplifier. La prise en charge à 100 % des affections de longue durée, diabète, cancer... est menacée.

La ministre a évoqué un déremboursement total des soins dentaires et de l'optique.

Le haut conseil pour l'avenir de l'Assurance maladie propose de relever le ticket modérateur de 5 % avec un remboursement non plus à 65 % mais à 60 %.

La responsabilisation des malades s'appuie sur la culpabilisation des soi-disant « consommateurs » de soins et les contraint en fait à effectuer des soins trop tardivement, avec pour seule alternative l'hospitalisation, et cela dans un contexte de démantèlement du service public hospitalier.

En augmentant fortement le reste à charge des salariés, le gouvernement fait le lit des assurances privées qui prennent une part de plus en plus importante dans le remboursement des dépenses de santé.

Il faut stopper la privatisation larvée de la Sécurité sociale.

Nous ne voulons pas d'un système à l'américaine où 47 millions d'habitants n'ont pas de couverture sociale, les très pauvres recourent à l'assistance, ceux qui en ont les moyens doivent payer des assurances privées donc soumises à la spéculation. Les dépenses de santé y sont les plus élevées au monde (15,3% du PIB).

Aux Etats-Unis, les fonds de retraite ont fondu de quelque 2 000 milliards de dollars ces 18 derniers mois.

Une nouvelle tentative de démantèlement de la Sécurité sociale.

Une des réformes les plus importantes de la santé sera présentée début Janvier : la loi « hôpital, patients, santé et territoires » dont l'objectif est de remodeler en profondeur le système de santé, de soins et de sécurité sociale.

Le gouvernement prépare une nouvelle organisation du système de santé avec la fermeture de structures hospitalières de proximité, une reprise en main par l'Etat avec des Agences Régionales de Santé où les représentants des assurés sociaux et des personnels de santé n'auraient plus leur mot à dire.

La Santé n'est pas une marchandise.

La loi prévoit la mise en place de superpréfets dirigeant des A.R.S. incluant hôpitaux publics et cliniques privées, mais aussi la médecine de ville et le secteur médico-social dans une vaste étatisation dont le but, n'est pas le service public, mais la généralisation de critères commerciaux dans l'organisation des soins. La fonction de régulation de l'Assurance maladie (la gestion du risque) est transférée, avec une partie des personnels à ces agences.

Les hôpitaux seront dirigés par des PDG qui pourront être recrutés au sein de grandes entreprises du secteur marchand. Ils intégreront des groupements de coopérations sanitaires dont le but sera de rationaliser les moyens, en fonction de critères aboutissant inéluctablement à la sélection des patients. Le discours du Président de la République du 18 septembre 2008, annonçant dans ce cadre, la publication des taux de mortalité et d'infections nosocomiales de chaque hôpital est un bon exemple de mise en concurrence des établissements.

Le salaire socialisé, une idée neuve.

Le rapport de la Cour des comptes est sans appel. Une cotisation sur les stocks options rapporterait 30 milliards d'euros. Les exonérations de cotisations patronales coûtent 30 milliards d'euros. L'Etat emprunte gratuitement à la Sécurité sociale en ne réglant pas régulièrement sa dette qui s'élève à 2,6 milliards.

En outre, le financement de la Sécurité sociale par des cotisations sociales est un véritable antidote à la spéculation.

La Cgt revendique : le droit à une protection sociale solidaire, généralisée et de haut niveau, tout au long de la vie.

La Protection sociale vise à protéger les individus des aléas et des évolutions de la vie ainsi que des ruptures avec le marché du travail : accident, maladie, grossesse, invalidité, chômage, retraite, famille, dépendance.

La Protection sociale doit assurer contre les risques et développer la prévention.

La Protection sociale doit répondre aux principes de solidarité, de démocratie et d'unicité (ces principes sont inscrits dans les fondements de la Sécurité sociale, créée en 1947).

La Sécurité sociale, fondement de la protection sociale.

Il convient de doter la Sécurité sociale de ressources, demeurant principalement ancrées sur le travail, pour répondre à l'ensemble des besoins des populations. La gestion de ces ressources doit rester fondée sur la répartition, base de la solidarité, pour cela, nous demandons une réforme des cotisations patronales tenant compte de la valeur ajoutée et des revenus financiers des entreprises.

Le fonctionnement de la Sécurité sociale doit être démocratique et sa gestion déléguée à des représentants élus des organisations syndicales.

Ceux-ci doivent veiller au bon usage des ressources, à l'égalité de traitement de tous les usagers et au libre accès de ces derniers à l'ensemble des prestations dispensées.

Les droits et les moyens d'accès à la couverture complémentaire doivent être garantis à tous. Les rapports entre la Sécurité sociale et les organismes complémentaires doivent améliorer la couverture sociale globale et non justifier un transfert de la prise en charge.

L'ouverture «du marché de la santé» sur les places financières de la Bourse conduirait de fait à la destruction totale de notre système de santé et de Sécurité sociale.

**La CGT appelle à une mobilisation forte de la population française
pour une vraie réforme de notre Sécurité sociale
répondant aux enjeux vitaux du 21ème siècle.**

La bourse ou la vie ?

NOUS, on choisit LA VIE..'